

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 13h30 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 4	15
Total des voix : 21		

Date de convocation
15/02/2024

Délibération
n°24_02_B1_06

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentants des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

2 Porteurs d'1 voix : **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Paul CORBIER** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI**,

1 Porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à **Antoine FAURE**,

1 Porteur de 3 voix : **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**.

« Manger Verdon 2024 : plus d'autonomie et moins de gâchis »

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Le Président expose,

Le Domaine de Valx-Félines se situe sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie et s'étend sur 240 ha. Il a été acquis progressivement par le Conservatoire du Littoral depuis les années 90. En 1999, le Parc naturel régional du Verdon devient gestionnaire du site pour 30 ans.

Depuis la création de la ferme pédagogique en 2014, le Parc porte sur le domaine un projet pédagogique centré sur l'agriculture et l'alimentation. Il accueille ainsi des groupes de jeunes (écoles, collèges, lycées, centres de loisirs...) mais aussi des visiteurs (habitants et touristes) à qui sont proposés divers ateliers/stages/événements.

Dans la perspective d'alimenter son offre pédagogique, le Parc a déposé en 2020 un premier dossier « Manger Verdon et gaspiller moins » à la DREAL. L'action qui devait être réalisée en 2020-2021 a été étendue à l'année 2022 en raison de la crise sanitaire qui avait contraint à reporter de nombreuses animations notamment toutes les animations scolaires. Cette 1^{ère} action est terminée.

Pour lancer une deuxième action Manger Verdon (2023-2024), une nouvelle demande de subvention pour un financement FNADT a été faite en 2023. Celle-ci ayant été refusée à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, le Parc a construit un nouveau projet 2024-2025 recentré sur quelques actions en partenariat avec Provence Alpes Agglo et la Fondation Crédit agricole Provence Côte d'azur.

Les objectifs du nouveau projet sont de poursuivre la dynamique lancée avec la ferme pédagogique et monter un projet visant à limiter le gaspillage alimentaire, tout en favorisant l'autonomie alimentaire et l'accès pour les habitants, y compris les plus précaires, à une alimentation de proximité et de qualité.

Le projet vise à :

- Initier de nouvelles pratiques alimentaires par la découverte ou redécouverte de gestes et de savoirs, ainsi que par des échanges réciproques de savoir-faire.
- Favoriser la lutte contre la précarité alimentaire en mixant les publics pour accompagner les personnes les plus précaires sans les stigmatiser.
- Favoriser les débats et éveiller la prise de conscience sur les questions alimentaires, agricoles et de santé
- Initier des dynamiques collectives pour favoriser l'entraide à l'échelle des villages, des quartiers.

- Aborder la question du gaspillage à l'échelle de l'ensemble du processus alimentaire, depuis la production jusqu'à la consommation en passant par la récolte et la transformation.
- Mêler réflexion et pratiques pour conduire à des changements dans les pratiques quotidiennes.

Ce programme prendra diverses formes (échanges réciproques de savoirs, stages, initiations ou formations, évènements...) et s'adressera à des publics variés (restaurateurs professionnels, habitants de tout âge).

Cout total TTC :9 220 €

Provence Alpes Agglomération : 2 876 €

Fondation Crédit agricole : 4 500 €

Autofinancement : 1 844 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Pour extrait conforme

*Le Président
Bernard CLAP*



DEL24_02_B1_06